Réf. Farde e-Assemblées : 2686331

N° OJ : 192

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Rue Haute 279-281.- Droit de servitude.- Projet d'acte.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale, en ce compris son article 117 ;

Vu l'Arrêté du Conseil communal du 17 mars 2025 adoptant la convention entre la Ville de Bruxelles et le CPAS de Bruxelles dans le cadre de la réalisation d'un chantier par la Ville de Bruxelles situé rue Haute 275-281 à 1000 Bruxelles ;

Considérant que dans le cadre du contrat de quartier durable "Les Marolles", la Régie foncière souhaite développer un projet immobilier comprenant la construction de deux logements situés au-dessus d'un bâtiment existant du CPAS de Bruxelles (rue Haute, 279-281 à 1000 Bruxelles) ;

Considérant que la Régie foncière est propriétaire de la parcelle située à 1000 Bruxelles, rue Haute, 275-277 (capakey 21809K0942/00B000) ;

Considérant que le CPAS de Bruxelles, pour sa part, est propriétaire de la parcelle située à 1000 Bruxelles, rue Haute, 279-281 (capakey 21809K0940/00B000) ;

Considérant que, pour pouvoir construire au-dessus du bâtiment du CPAS, il est nécessaire que le CPAS accorde à la Régie foncière un droit de servitude d'appui avec superficie-conséquence à vocation perpétuelle ;

Considérant que le projet d'acte en annexe a été rédigé par les notaires de la Régie foncière et du CPAS de Bruxelles, en collaboration ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Adopter le projet d'acte notarié en annexe, ayant pour objet l'octroi d'un droit de servitude d'appui par le CPAS de Bruxelles à la Ville de Bruxelles dans le cadre de la réalisation d'un chantier par la Ville de Bruxelles situé rue Haute 275-281 à 1000 Bruxelles.

Annexes :